

# Aurélie Filippetti veut remédier à la disparition des Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en 2015



Dans un entretien donné au Monde, cette semaine, Aurélie Filippetti, ministre de la culture et de la communication vient au secours des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Ce dispositif instauré en 1983 avait pour but d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur les quartiers et les sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. Or, depuis le 12 juillet 2010, les ZPPAUP sont remplacées par les AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) qui, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ajoutent un volet environnemental à ces zones urbaines. La transition des ZPPAUP en AVAP doit être effectuée sous cinq ans, soit avant le 13 juillet 2015, date à laquelle les ZPPAUP restantes disparaîtront. Si de nombreuses communes se sont engagées dans cette transition, certaines n'auront ni les moyens juridiques et financiers, ni le temps de passer leurs zones en AVAP avant l'échéance fatidique. Ces communes n'auront d'autre choix que d'abonner leur politique patrimoniale, le régime des abords des monuments historiques ainsi que celui des sites inscrits au titre du code de l'environnement seront rétablis. La ministre a donc indiqué qu'elle préparait une loi dont un volet concernera les zones d'aménagement urbain : "Le texte en vigueur fait qu'en 2015 certaines zones protégées risquent de perdre leur statut. Il faut y remédier." 50 ans après la loi Malraux, les zones de protection ne devraient pas souffrir du manque de moyen de certaines communes

[Voir cette actualité dans bati-journal.com](#) (12/09/12)

By bati-journal.com • [Restauration](#) • • Tags: [APAV](#), [urbanisme](#), [ZPPAUP](#)